



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition :

33^{ème} Coupe Neptunium

Grade : 5A

Dates complètes : 5 au 7 octobre 2017

Lieu : Iles du Frioul –MARSEILLE

Organisateurs:

ASCEAST Grenoble

ASCEA Caderache Voile

Club Nautique de Port-Miou

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.7 Règles de la classe Grand surprise (à l'exception de la règle de poids de l'équipage)

2. PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Cette course est ouverte aux entreprises adhérentes à l'Union des Associations Sportives (U.N.A.S.) du CEA, ou à l'Union des Associations Sportives du Groupe AREVA (membres de droit ou affiliés) à jour de leur cotisation. Des associations sportives d'entreprises partenaires, invitées par l'AO, pourront participer au challenge sous certaines conditions.

3.2 La régate se déroulera sur les supports et avec le matériel fournis par l'AO : Grand Surprise. Seul le matériel mis à disposition par l'organisateur est autorisé.

3.3 Les bateaux sont tirés au sort.

3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile compétition valide .
- une autorisation parentale pour les mineurs.

Nota : une licence temporaire pourra être délivrée sur demande, qui sera acceptée sur présentation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

3.5 Les équipages doivent être constitués de salariés au sens du règlement des championnats de France voile entreprise. Des extérieurs peuvent venir compléter un équipage dans un quota de 1 extérieur pour un équipage de 5 personnes, de 2 pour les équipages constitués de 6 équipiers ou plus. Huit membres au plus seront à bord durant les courses.

3.6 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.7 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint à ce présent avis, et en l'envoyant à l'adresse ci-dessous, accompagné d'un chèque correspondant aux frais d'inscription établi à l'ordre de ASCEAST Grenoble Voile Coupe.

ASCEAST Grenoble Voile Coupe
17 rue des Martyrs
38054 Grenoble Cedex 9

La date limite d'inscription est le 15 avril 2017.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 2000 euros (AC) pour les membres des UNAS AREVA et CEA et de 2300 euros pour les autres équipages invités. Ils comprennent la mise à disposition du bateau équipé, et l'organisation de la course.

- 1200 euros : inscription avant le 15 avril 2017
- solde : confirmation d'inscription octobre 2017

L'hébergement des équipages sera en pension complète au Centre Léo-Lagrange suivant les modalités détaillées sur la fiche d'inscription.

Chaque équipage devra déposer deux chèques de caution (de €2000 et €1600) auprès du loueur lors de la réception du bateau.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription et inventaires des bateaux: Le 4 octobre 2017 à partir de 17h

5.3 Jours de course : (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
5 octobre	11h	Grand Surprise
6 octobre	10h	Grand Surprise
7 octobre	10h	Grand Surprise

Le dernier jour, il n'y aura pas de signal d'avertissement après 16h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Affichées selon la Prescription Fédérale et disponibles à la confirmation des inscriptions les 4 et 5 octobre.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : construits et côtiers.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe des IC.

8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition (cf. *Règlement du Challenge Neptunium*).

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Remise des prix le 7 octobre à partir de 20 h.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Daniel Braithwaite : daniel.braithwaite@cea.fr +33 4 38784411
Marc Sanquer : marc.sanquer@cea.fr +33 4 38784367